



# Informations municipales

# Semécourt

*Avril 2019*

## EDITO DU MAIRE

**L**ors de la dernière séance du Conseil Municipal, le budget 2019, dernier de la mandature actuelle, a été voté à l'unanimité.

**C**omme je m'y étais engagé, il a été élaboré sans augmentation de la pression fiscale, et ce pour la 35<sup>ème</sup> année consécutive avec des taux nettement inférieurs à ceux des communes de même strate tant au niveau départemental, régional ou national.

**M**algré les baisses de dotations, la dotation globale de fonctionnement (*D.G.F.*) est égale à zéro, nous continuerons à maintenir les services et aides aux habitants (*aides à l'amélioration de l'habitat, allocation naissance, allocation majorité, aides aux voyages scolaires, aux séjours en colonies de vacances ou centres aérés, chèques associatifs, bons d'achat aux seniors, gratuité scolaire*).

**L**a municipalité a également contribué au financement de la classe de neige des 3 classes de l'école Jean Morette en prenant à sa charge les 2/3 du coût du séjour : soit 342 euros par élève.

**L**a commission sport, loisirs, culture a reçu les responsables associatifs pour étudier les demandes de subvention et ont soit maintenu les montants de l'an dernier ou les ont augmentés en fonction des projets et situations particulières.

**L**es investissements seront quant à eux poursuivis et ce, en autofinancement maintenant ainsi la commune sans emprunt à rembourser.

**C**e tableau de bord financier permet aux services fiscaux de considérer que Semécourt a « *une situation financière saine et une gestion très satisfaisante permettant des investissements et un fonctionnement aisé* ».

*Votre Maire,*  
**Eugène WEISSE**

**MAIRIE DE SEMECOURT 3, Place de la République 57 280 SEMECOURT**

tél. : 03 87 51 12 56 – fax : 03 87 51 18 60 – mél : [mairie.semecourt@wibox.fr](mailto:mairie.semecourt@wibox.fr)

Directeur de publication : Eugène WEISSE - Dépôt légal : avril 2019

## Conseil Municipal – Séance du 5 avril 2019

### Création de postes / Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique non titulaire saisonnier à temps complet et la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019. Il décide également la suppression d'un poste d'adjoint technique.

### Cotisation et subventions 2019

Le Conseil Municipal fixe à 1 180, 80 euros la cotisation 2019 à la Mission Locale du Pays Messin.

Le Conseil Municipal fixe également les subventions suivantes à verser aux associations pour l'année 2019.

Association	Fonctionnement	Jeunes
AS Les Coteaux	2 600	220
Athlétic Club Semécourt Loisirs	1 000	
<i>Judo-Club – Semécourt</i>	<i>1 700</i>	<i>100</i>
Domino – Semécourt	2 700	790
Bougeons Tous – Semécourt	1500	460
Conseil de Fabrique – Semécourt	400	
Association Lever de Rideau - Semécourt	1 400	
Fête de la musique (organisateur)	700	
Pétanque Club de Fèves	200	
Au Pré du Cœur – Maizières-les-Metz	200	
Donneurs de sang – Maizières-les-Metz	150	
Croix-Rouge – Hagondange	150	
Fédération A.Maginot GR123 – Marange-Silvange	200	
APEI Vallée de l'Orne	1 200	
Secouristes Actifs – Maizières-les-Metz	150	
Vie Libre – Hagondange	100	
Prévention Routière	100	
La Pédiatrie Enchantée	200	
Une rose, un espoir	100	
Pompiers – Maizières-les-Metz	150	
Cheval Bonheur – Woippy	100	

### Subvention association DOMINO

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de 11 600 euros à l'association DOMINO correspondant à la participation communale au financement du poste de directrice d'accueil loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

### Compte de gestion 2018 et Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 présenté par le Receveur et le compte administratif 2018 suivant :

		Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	1 061 213,35	1 627 663,48	566 450,13	3 030 696,94	3 597 147,07
	Section d'investissement	1 309 950,86	947 469,31	-362 481,55	-698.759,79	-1 061 241,34
Restes à réaliser	Section d'investissement	758 159,00	0	0	0	0

## **Taux des taxes locales 2019**

Le Conseil Municipal fixe les taux des taxes locales suivants pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation	6.78 %
Foncier bâti	7.93 %
Foncier non bâti	45.68 %

## **Approbation du rapport de la CLECT du 13 février 2019 / Modification des attributions de compensation**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 13 février 2019 a examiné les éléments relatifs aux transferts des charges de la compétence « Eaux Pluviales », de la prestation de vérification des poteaux incendie, de la compétence « Gens du voyage » (*Aire d'accueil de Mondelange*) et GEMAPI (*Charges transférées de l'emprunt de la Digue de Hauconcourt*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** le rapport de la CLECT du 13/02/2019 modifiant les attributions de compensation (A.C.)

<b>SEMECOURT</b>								
Charges eaux pluviales	Charges eaux pluviales lissées sur 4 ans	AC 2019 applicable	AC 2019 révisée	AC 2020, 2021 et 2022 applicables	AC 2020, 2021 et 2022 révisées	AC 2023 et années suivantes applicables	AC 2035 et 2036 applicables	AC 2037 et années suivantes applicables
5 290, 26	1 322, 57	657 426,00	656 103,44	657 426,00	656 103,44	657 426,00	657 426,00	657 426,00

## **Bâtiment périscolaire – Devis JOSY JUCKEM**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un devis pour l'installation d'une cuisine dans le bâtiment périscolaire, en cours de construction, pour un montant de 33 366, 14 € HT, avec la société MAISON JOSY JUCKEM, à STRASSEN (*Grand-Duché de Luxembourg*).

## **Motion – Réforme du Lycée/Avenir du lycée Eiffel de Talange**

Dans le cadre de la réforme du Lycée, le Rectorat a décidé de proposer uniquement 3 spécialités au Lycée Eiffel de Talange, cette décision renforce le déséquilibre de l'offre d'enseignement et n'assure pas un traitement équitable. Au contraire, il y a accentuation des déséquilibres et un affaiblissement de l'offre pour les lycées de notre bassin de vie constitué des Communautés de Communes du Pays Orne-Moselle (*CCPOM*) et Rives de Moselle (*CCRM*) au profit des lycées des bassins de vie messin et thionvillois.

Le Conseil Municipal demande à Madame la Rectrice de la Région Grand Est le renforcement des offres de spécialités pour notre bassin de vie et en particulier l'octroi des spécialités NSI et SVT au Lycée Eiffel de Talange dès la rentrée prochaine.

## **PLU - Débat PADD (projet d'aménagement et de développement durables)**

Par délibération en date du 10 avril 2018, le Maire avait soumis au Conseil Municipal les orientations générales du P.A.D.D. Or, de nouveaux choix ont été faits concernant les zones à urbaniser. En modifiant des possibilités de construire, les objectifs démographiques et de production de logements ont de ce fait été modifiés.

Le Conseil Municipal a débattu des nouvelles orientations générales du PADD :

<b>Orientation générale n°1</b>	<b>Orientation générale n°2</b>	<b>Orientation générale n°3</b>	<b>Orientation générale n°4</b>
Assurer un développement raisonné et maintenir le poids de Semécourt dans son armature territoriale	Conforter l'armature commerciale et artisanale	Favoriser la diversification des modes de déplacement et réduire l'empreinte énergétique du territoire.	Maintenir les éléments de nature urbaine et protéger le support environnemental de la commune.

## **Fixation de la participation au voyage 2019**

La commission d'action sociale décide d'organiser une sortie à CHALONS-EN-CHAMPAGNE le 13 juin 2019 pour les personnes domiciliées dans la commune, âgées de 55 ans et plus. La participation demandée est fixée à 75 € par personne (coût total 117 euros / personne), le solde étant pris en charge par la commune.

## Elections européennes

Le bureau de vote, situé à la Mairie, pour les élections européennes organisées **le dimanche 26 mai, sera ouvert de 8h00 à 18h00.**

Votre carte d'électeur sera distribuée directement à votre domicile quelques jours avant le scrutin.



**Vous êtes citoyen européen,  
choisissez l'Europe que vous voulez**

Aller voter, c'est choisir un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs. C'est choisir la composition du prochain Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années. Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

**Un Parlement européen qui vous représente**

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN
 <b>705 *</b>	 <b>79 *</b>

\* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars

### **Vote par procuration ?**

Le vote par procuration peut être choisi par un électeur absent ou empêché (*le mandant*) qui désigne un autre électeur (*le mandataire*) pour voter à sa place. Ils doivent tous les deux être inscrits sur les listes électorales dans la même commune.

Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêche le déplacement, le mandant peut demander qu'un personnel habilité à délivrer une procuration (*policier ou gendarme*) se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

Le formulaire de vote par procuration doit ensuite être transmis personnellement (*sauf en cas d'impossibilité*) avec une pièce d'identité auprès du tribunal d'instance ou à la gendarmerie. La présence du mandataire n'est pas nécessaire lors de l'établissement de la procuration. Le document est disponible sur l'adresse suivante : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14952.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do) et à la Mairie.

## Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes organise une collecte au profit des Restos du cœur

**le samedi 4 mai 2019 de 9h30 à 11h30**

Les principaux dons recherchés sont les suivants : thon, sardines, café, conserves, légumes, plats préparés (*cassoulet, couscous, cannellonis, raviolis, lentilles, etc.*), savon, shampoing, etc.

Merci d'avance pour votre générosité.

## Jobs d'été – Rives de Moselle

Comme chaque année, le Service de Collecte fait appel à des emplois saisonniers durant la période estivale (« jobs d'été »). Ces emplois s'adressent à **des jeunes de plus de 18 ans**. Il s'agit de contrats d'un mois à temps complet pour le poste de ripeur (*éboueur*). 3 postes sont à pourvoir en juillet et 3 en août.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à transmettre votre candidature à la Communauté de Communes par mail [accueil@rivesdemoselle.fr](mailto:accueil@rivesdemoselle.fr) ou par courrier.

## Bougeons Tous

**Samedi 4 mai à 20 H 30**

à la salle des fêtes de Semécourt,

Elia GHIN vous proposera un concert acoustique (*guitare/piano*)  
de variété anglaise et française

(*The Cranberries, Coldplay, Alicia Keys, Johnny Hallyday, Elvis, Aznavour, Edith Piaf, etc.*)

Soirée au chapeau – Venez nombreux l'applaudir.

## Lever de Rideau – Soirée musicale



**L'Association Lever de Rideau**  
**A le plaisir de recevoir**

**La Compagnie « La Chimère »**

Qui interprétera la pièce « **Fugueuses** ».

Comédie de Christophe Duthuron et Pierre Palmade

**Le Samedi 18 mai à 20h30**  
**Salle des Fêtes de Semécourt.**

Résumé : L'une fuit sa maison de retraite, l'autre sa famille.

Au bord d'une nationale, au beau milieu de la nuit, Margot fait du stop.

Au bord d'une nationale, au beau milieu de la nuit, Claude fait aussi du stop.

Le problème, c'est qu'il s'agit de la même nuit, de la même nationale, et que ni l'une ni l'autre n'a l'intention de céder sa « première » place... Il ne leur reste qu'à la partager.

D'une rencontre houleuse entre deux femmes de générations différentes, mais poursuivant le même but - fuir un enfer pour trouver un idéal - va naître une amitié sincère, jubilatoire et semée d'embûches. Au bord de la route leurs chemins vont se croiser pour ne plus faire qu'un...

Du rythme, de l'humour, des coups bas se succèdent dans cette comédie où le rire naît des situations cocasses et des rôles décalés des deux comédiennes. Margot et Claude sillonnent d'étranges endroits, mais aussi leur vie, pour fuir, pour se fuir sans savoir vraiment ce qu'elles cherchent... et encore moins ce qu'elles vont trouver. Des ennuis, sans doute ; de l'aventure, peut-être.

**Venez nombreux ! Entrée : 7€, ou 2€ (moins de 14 ans)**

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

### INVITATION A LA REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Par délibération du Conseil Municipal, la commune a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

#### POURQUOI REVISER LE PLU DE SEMECOURT ?

La procédure lancée a pour but la modernisation du document d'urbanisme existant afin de l'adapter aux évolutions législatives et réglementaires actuelles. Elle a également pour mission de permettre à la commune de définir un projet global de développement de son territoire.

L'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme permettra à la commune de Semécourt de gérer son occupation du sol et de créer un support pour des projets communaux, selon plusieurs objectifs :



- Se mettre en compatibilité avec le SCOT de l'agglomération Messine
- Intégrer les dispositions du Programme Local de l'Habitat porté par la Communauté de Communes des Rives de Moselle
- Mettre en cohérence le PLU avec l'urbanisation réalisée depuis 2003 : certaines zones 1AU ont été complètement urbanisées
- Prévoir une arrivée progressive des habitants dans le temps et donc prévoir un phasage des zones ouvertes à l'urbanisation
- Etudier de nouvelles opportunités/de nouveaux secteurs d'ouverture à l'urbanisation
- Apporter de la souplesse au règlement

#### QU'EST-CE QU'UN PLU ?

Le PLU se compose de plusieurs pièces complémentaires :

- **Le rapport de présentation** qui établit un diagnostic du territoire, analyse les besoins de la commune, explique les choix retenus par la collectivité.
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune
- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** qui se présentent sous forme de schémas d'intention sur des zones particulières de la commune (*ex : projet de lotissement*).
- **Les plans de zonage** qui permettent de localiser les règles de PLU pour chaque parcelle. Le zonage est conçu en cohérence avec le PADD et les particularités locales (*assainissement, risques naturels...*) et définit les zones urbaines, à urbaniser et à protéger.
- **Le règlement** qui vient compléter le plan de zonage. A chaque zone correspond un règlement.
- **Les annexes** qui sont des documents graphiques ou écrits qui précisent les règles qui impactent et qui s'appliquent en complément du PLU.

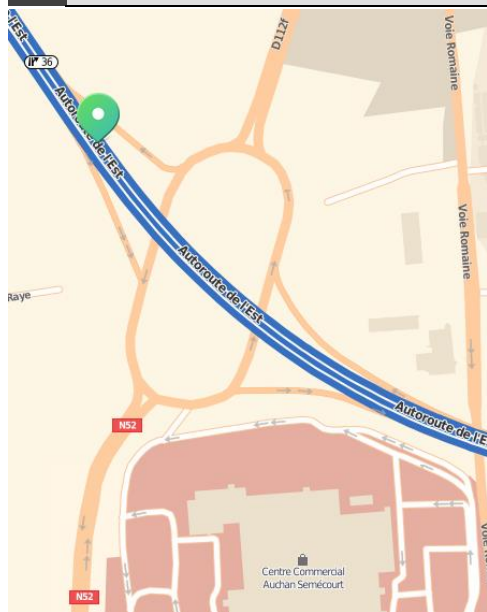
L'élaboration du PLU intéresse l'ensemble des habitants de la commune, ainsi que la plupart des organismes qui interviennent dans la gestion des espaces ou dont l'activité dépend étroitement de la manière dont est aménagé le territoire. La loi prévoit la mise en place d'une démarche de concertation tout au long des études et de la procédure qui conduit à l'approbation du document par le Conseil Municipal.

*C'est dans le cadre de cette concertation que le Conseil Municipal de Semécourt invite ses concitoyens à la réunion publique qui se tiendra le /*

**Mercredi 29 mai 2019 à 19h30 à la Salle des fêtes**

*Les objectifs du PLU, le diagnostic établi et les règlements écrits et graphiques pressentis pour le futur PLU seront présentés à l'assistance.*

## Sangliers – arrêté préfectoral



**Du 28 mars au 28 juin 2019**, la Préfecture de Moselle autorise le piégeage et les tirs administratifs de sangliers, en vue de leur destruction, de jour comme de nuit, sur les emprises limitrophes de l'autoroute A4 et des routes départementales D 112 F et D 65,2, formant un rond-point à Semécourt.

Ces opérations seront exécutées sous le contrôle et la responsabilité de M. PERIN Guy-Noël, lieutenant de la louveterie en concertation avec le Conseil Départemental et la SANEF.

Avant chaque action, la Police, la Gendarmerie Nationale et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage seront informés.

**Toutes les personnes non associées au dispositif ont interdiction de pénétrer dans le périmètre des opérations, de faire obstruction au bon déroulement de celles-ci, de manipuler ou détruire le matériel, et de relâcher les animaux piégés.**

## Sirène d'alerte à la population - Report

Le premier mercredi du mois de mai 2019 coïncidant avec le 1<sup>er</sup> mai, qui est un jour férié, le préfet de la Moselle précise dans un communiqué, qu'à titre exceptionnel, l'essai mensuel des sirènes aura lieu **le jeudi 2 mai 2019 à 12h00**

## Grand Est – Programme régional de la Forêt et du Bois

Une participation du public par voie électronique est organisée **du lundi 15 avril au vendredi 17 mai 2019**, afin de recueillir ses observations et propositions sur le projet de programme régional de la forêt et du bois (PRFB) 2018-2027 de la région Grand Est.

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier pourra être consulté sur le site internet de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Grand Est : <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Projet-de-PRFB>. Le dossier de consultation sera également mis à disposition du public sur support papier à la DRAAF Grand Est et à la Préfecture de Moselle.

Les observations et propositions du public doivent être transmises :

- le formulaire mis sur le site internet : <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Projet-de-PRFB>
- par voie postale à l'adresse suivante : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de la forêt et du bois 76, avenue André Malraux 57046 METZ Cedex

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez écrire à l'adresse mail suivante : [prfb.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:prfb.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)

## Déclarations des revenus 2018

Cette année de transition engendrée par la mise en place du prélèvement à la source, appelée année blanche, entraîne quelques modifications concernant l'imposition de vos revenus 2018. Depuis le 10 avril, vous pouvez réaliser votre déclaration de revenus 2018 **jusqu'au 4 juin par internet** ([www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr))

Certains contribuables peuvent continuer à faire leur déclaration sur formulaire papier, **jusqu'au 16 mai**, si leur résidence principale n'est pas équipée d'un accès à internet ou s'ils ne sont pas en mesure d'effectuer leur déclaration en ligne.

REVENUS HABITUELS	REVENUS EXCEPTIONNELS
Salaires, heures supplémentaires, pensions, retraites, primes de fin d'année, ... ⇒ <b>Non imposables en 2018</b>	Indemnités de rupture de contrat de travail, indemnités de départ en retraite, intéressement, ... ⇒ <b>Imposables en 2018</b>

## Rives de Moselle – Vélo gourmand

Forte de l'engouement suscité parmi les nombreux participants lors de sa précédente édition, la Communauté de Communes organise son 4<sup>ème</sup> « Vélo gourmand » qui se déroulera **le dimanche 19 mai 2019**.



**Dimanche 19 mai 2019**

# Vélo Gourmand

**RIVES DE MOSELLE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Départ :** ARGANCY (Centre équestre) de 9 h 30 à 10 h  
Remise d'un verre sérigraphié à chaque participant  
Café - jus de fruit - tarte au sucre

**Etape n° 1 :** FLEVY (parking périscolaire) de 11 h à 12 h  
Apéritif : bière de la Brasserie d'AY - vin blanc - petit pain garni

**Etape n° 2 :** HAGONDANGE (Chalet Chrisca - étang de la Ballastière) de 12 h à 14 h  
Déjeuner : Barbecue géant avec 1 pilon de poulet + 1 saucisse blanche + 1 merguez + 1 chipolata accompagnés de salades variées et fromage + 1 verre de vin

**Etape n° 3 :** ARGANCY (Centre équestre) de 14 h à 15 h  
Dessert et café

Adultes : 25 euros  
Enfants - de 12 ans : 15 euros l'inscription.  
L'intégralité de la recette sera reversée à Noël de Joie

Téléchargez le parcours sur notre nouvelle application RIVELO !



**Vélo gourmand du dimanche 19 mai 2019**  
Inscription avant le 10 mai 2019

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

Adresse : ..... Mail : .....

Veillez me réserver ..... (nbre) repas au prix de 25 euros ..... soit ..... euros

Veillez me réserver ..... (nbre) repas au prix de 15 euros (pour les moins de 12 ans) ..... soit ..... euros

Montant total : ..... euros

Coupon à découper et à retourner en Communauté de Communes ou à déposer en Mairie accompagné d'un chèque à l'ordre de la Communauté de Communes Rives de Moselle. (Annulation et renvoi des chèques si mauvaises conditions météo ex - tempête). Renseignements : CCRM 03 87 51 29 15.

J'accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatique afin de valider ma participation au Vélo gourmand. Les informations transmises sont réservées exclusivement à cet usage et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données en écrivant à [direction@rivesdemoselle.fr](mailto:direction@rivesdemoselle.fr).

## Don du sang



La prochaine collecte de sang aura lieu **le lundi 6 mai 2019, de 15h00 à 19h00**, à la salle des fêtes de Maizières-lès-Metz.

## Fermeture de la Mairie

La Mairie sera exceptionnellement fermée **le vendredi 31 mai 2019**  
En cas d'urgence, merci de s'adresser à M. Le Maire ou à un adjoint.

Vous pouvez également laisser un message sur le répondeur de la Mairie au 03 87 51 12 56,  
ou écrire un mail à l'adresse suivante : [mairie.semecourt@wibox.fr](mailto:mairie.semecourt@wibox.fr)